

En direct des communes, Environnement

ATTENTION AUX FEUX DE PLEIN AIR

Le risque d'incendie est très élevé sur le territoire jusqu'au 30 septembre, un arrêté préfectoral règlemente tous les usages du feu : du brûlage des déchets verts à l'écobuage en passant par les barbecues et les feux d'artifice.

Published on 23 June 2022

Les déchets verts issus des ménages ont toute leur place en déchèterie... les 3 déchèteries intercommunales sont faites pour cela.

Le fait d'apporter ses déchets verts en déchèterie, évite bien des risques d'incendie.

ARRETE PREFECTORAL : REGLEMENTATION DES FEUX DE PLEIN AIR